

Décarbonation de l'industrie : une aide de l'État pour Dunkerque et Fos-sur-Mer

Dunkerque et Fos-sur-Mer, deux zones portuaires qui représentent près de la moitié des émissions industrielles de CO₂ en France vont bénéficier d'une dotation de 17 millions d'euros dans le cadre du plan d'investissement France 2030. L'objectif est de concevoir de nouveaux modes de production et de captation du CO₂.

Publié le 24 janvier 2023



Le gouvernement a annoncé, lundi 16 janvier 2023, que les **zones industrielles et portuaires de Dunkerque (Nord) et Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)** avaient été sélectionnées, après appel à projets, pour être les **"territoires pionniers" de la décarbonation de l'industrie française** (<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-2030/2-laureats-pour-l-appel-projets-zones-industrielles-bas-carbone-zibac>). Cette action s'inscrit dans le cadre du plan **France 2030** (<https://www.economie.gouv.fr/france-2030>) et dans une démarche de "réindustrialisation verte" qui devrait faire l'objet d'un prochain projet de loi.

Recycler la chaleur et capter le CO2

À **Dunkerque**, le "programme DKarbonation", porté par le groupement d'intérêt public (GIP) *Euraénergie*, a été sélectionné pour bénéficier d'une aide de 13,6 millions d'euros. L'entité, qui regroupe une trentaine d'acteurs industriels publics et privés, œuvre pour le développement d'actions de décarbonation à destination d'entreprises de la communauté urbaine de Dunkerque.

Cette contribution de l'État doit aider à financer :

- des études de faisabilité et d'ingénierie ;
- la consolidation de 17 000 emplois du secteur ;
- 3 000 emplois supplémentaires directs et 7 500 emplois indirects.

Un des projets phares, porté par le GIP, est la réutilisation de la chaleur produite par les grands groupes industriels du Nord, comme *Arcelor-Mittal*, pour servir au chauffage thermique des sites industriels eux-mêmes, ainsi que des logements situés dans la région.

Dans le Pas-de-Calais, il s'agit de récupérer 94% des émissions de CO₂ des usines de fours à chaux et de les acheminer par *pipeline* jusqu'en mer du Nord, où ils seront stockés géologiquement. Ce projet bénéficie par ailleurs d'une aide de 120 millions d'euros du fonds pour l'innovation européen.

Dans la zone portuaire et pétrochimique de **Fos-sur-Mer** (un quart des émissions industrielles de CO₂ françaises), une aide de 4 millions d'euros est destinée au financement des études de faisabilité et d'ingénierie du programme Syrius (Synergies régénératives industrielles Sud), qui concerne quarante industriels présents sur le site.

Une aide qui accompagne le soutien européen à la décarbonation industrielle

Ces deux territoires, identifiés au niveau européen comme étant économiquement les plus touchés, avaient déjà reçu un **soutien financier européen** de **228 millions d'euros**.

Cette démarche est en cohérence, affirme le gouvernement, du **Pacte vert européen** ("*Fit for 55*") dont l'objectif est de faire de l'Europe "*le premier continent neutre en émission de gaz à effet de serre d'ici 2050*".

Le 8 novembre 2022, le président de la République avait invité les **responsables des 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂ à réduire par deux leurs émissions d'ici 10 ans**. À terme, une dizaine de grands sites industriels émetteurs de CO₂ devraient entrer dans la démarche des zones industrielles bas-carbone (Zibac) afin d'aider les industriels à adopter des procédés plus vertueux.

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous
sur les réseaux sociaux